

COMMUNE D'ARMOY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 janvier 2012

Présents – MM RABHI Laurent – DILIN Patricia - BAUD Richard - PLANCHAMP Marie-France - VULLIEZ David - VOLLMER Patrick – HYACINTHE Roland - FRANCOIS Georges - MAGNIN Jean - TONNELIER Yves - HANRIOT Stéphane - DELL'ORTO Véronique.

Absents : MM RIMONTEIL Elodie - FROSSARD Florence - JANNOT Albert.

Procurations : Mme RIMONTEIL Elodie donne procuration à Madame Patricia DILIN

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner (DIA), concernant la propriété suivante : AC 291 (issue de la parcelle AC 287) sur Lonnaz non bâtie

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ladite propriété.

Occupation du domaine public : renouvellement de la convention

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de la séance du 30 juin 2008, a autorisé l'occupation du domaine public par le chalet à pizzas « Bella Pizzas ».

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur ALVAREZ, gestionnaire du chalet à pizzas a exprimé le souhait de continuer son activité sur la place des commerces.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir le montant de la redevance d'occupation au sol à 180 euros mensuels pour le chalet à pizzas.

PLU : avenant n° 4 relatif à la conduite de réunions supplémentaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lors de la procédure de révision du PLU, 11 réunions supplémentaires ont été tenues. 6 réunions supplémentaires ont déjà été réglées par les avenants 2 et 3.

Il reste dû 5 réunions pour un montant de 1750 €HT, soit 2093 €TTC.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Messieurs Roland HYACINTHE et Yves TONNELIER s'abstiennent), autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention signée le 15 janvier 2009 entre la commune d'Armoay et le bureau d'étude en urbanisme LACHAT. (Délibération 201201/01/01)

Questions diverses

PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion sera programmée prochainement avec l'ensemble des conseillers afin de prendre connaissance des différents avis reçus sur le projet arrêté du PLU.

Pour le moment, les avis arrivent toujours, la date de fin du délai de 3 mois dépendant de la date de réception du dossier. Elle se situe entre le 20 janvier et le 3 février.

Monsieur le Maire précise que tous les avis reçus à ce jour sont favorables mais qu'ils n'ont pas à être communiqués avant l'enquête publique.

Carrières d'Allinges

Suite au Conseil Municipal du 2 décembre dernier, un courrier a été fait au Maire d'Allinges concernant

l'utilisation des carrières comme terrain de moto cross. Monsieur FILLION a répondu qu'il se sentait très concerné par le problème. Cependant, la clôture définitive du site ne pourra être effectuée que suite au remblaiement de la carrière. Monsieur FILLION fait cependant remarquer que les motos empruntent aussi les chemins ruraux traversant nos deux communes et qu'il conviendrait de se réunir afin de décider ensemble de la réglementation à mettre en place pour lutter contre cette nuisance sonore.

Diagnostic passerelle de l'usine

Le diagnostic réalisé par l'entreprise OMNI STRUCTURE fait apparaître que la passerelle peut supporter une charge de 500 kg / m². Malgré le renforcement des garde-corps avec du grillage, des travaux d'entretien estimés à 13000 € environ restent à réaliser (traverses, tôles marches-pieds, caniveaux ...).

Géoroute - Géoparc

Concernant la signalisation de l'usine à plâtre d'Armoy, il est proposé de réaliser un mini film de 3 minutes qui serait diffusé sur tous les smart phones passant à proximité du site. Cette solution a déjà été choisie pour le site des Cheminées des Fées de Marin. La commission environnement étudiera ce projet lors de sa prochaine réunion.

Chemin de randonnée le long de la Dranse

L'association Lou Vionnets agit pour la mise en valeur des itinéraires de randonnée du Pays d'Evian et de ses environs. la Dent d'Oche. Elle propose un itinéraire le long de la Dranse, permettant de relier le territoire du Pays d'Evian et celui des Collines du Léman. Afin de pouvoir retrouver et contacter tous les propriétaires, l'association demande à la commune d'Armoy de bien vouloir participer aux frais de recherches des propriétaires non identifiés auprès des services des hypothèques. Monsieur le Maire précise que le coût de la requête s'élève environ à 11 €

Communauté de communes des Collines du Léman

Monsieur le Maire informe de la prochaine mise en place d'un point de collecte de textiles au chef lieu.